



Ville de
Saint-Tropez

Compte rendu du Conseil municipal

Le 11 mars 2015

SEANCE DU 10 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le mardi 10 mars à 16 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le 4 mars 2015

Présents :

M. TUVÉRI, Maire,

M. BERARD, Mme SIRI, M. RESTITUITO, Mme ANSEMI, M. GIRAUD, Mme CHAIX, Adjoints,

M. HAUTEFEUILLE, M. PERRAULT, Mme CASSAGNE, Mme REBUFFEL, Mme SERRA, Mme ISNARD, Mme GIBERT, Mme GIRODENGO, Mme PELEPOL, M. MEDE, Mme HAMEL, Mme GUERIN, M. GASPARINI, Mme DEMONGEOT, Conseillers.

Ont donné procuration :

M. BOUMENDIL à M. RESTITUITO

Mme SERDJENIAN à M. TUVÉRI

M. GUIBOURG à M. BERARD

M. PETIT à Mme CHAIX

M. COUVE à Mme PELEPOL

Absent :

M. PREVOST-ALLARD

Madame Isabelle DEMONGEOT est désignée
Secrétaire de séance

2015 / 39

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame Isabelle DEMONGEOT est élue Secrétaire de Séance à L'UNANIMITE.

2015 / 40

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 24 février 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la séance du 24 février 2015.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 24 février 2015 est adopté à l'UNANIMITE.

2015 / 41

Recensement de la population 2015. Rémunération des agents recenseurs. Modification de la délibération 2014/209 du 4 novembre 2014.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

FIXE la rémunération des agents recenseurs à :

- 2,10 € par bulletin individuel rempli,
- 1,70 € par feuille de logement remplie,
- 40 € par séance de formation,
- 80 € de forfait transport.

Les montants s'entendent brut.

VOTE : *Unanimité*

2015 / 42

Contrat D 11 126 - Délégation de service public relative à l'exploitation d'un snack bar au tennis club. Autorisation de signature de l'avenant n° 2.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE la passation d'un avenant n° 2 à intervenir avec Monsieur Jérôme WEHRLÉN afin de prolonger la convention de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2015 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

VOTE : *19 pour*
 7 abstentions (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel, Mme Guérin, M. Gasparini, Mme Demongeot)

Nota : *Arrivée de Monsieur PREVOST-ALLARD à 16 h 55.*

2015 / 43

Contrat AO 14 130 - Requalification urbaine de l'entrée de ville. Mission de maîtrise d'œuvre. Attribution du marché.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **ATTRIBUE** la mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux de requalification urbaine de l'entrée de ville au groupement d'études Comby / Lavalin / Sarese / Fleuridas pour un taux de rémunération fixé à 3,90 % pour la tranche ferme ainsi que pour chacune des tranches conditionnelles, soit un montant provisoire d'honoraires de 216 750,30 € HT (toutes tranches confondues) ;

2. **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de la Commune, articles 2315 et 2318, opérations 1017, 1018 et 1152 ;

3. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer le contrat correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes.

VOTE : *20 pour*
 7 contre (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel, Mme Guérin, M. Gasparini, Mme Demongeot)

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 17 heures 40.

Le Maire,

Jean-Pierre TUVÉRI